



Organisation des Nations Unies
pour l'alimentation et l'agriculture

STRATEGIE NATIONALE ET PLAN D'ACTIONS POUR L'EMPLOYABILITE DES JEUNES DANS LES METIERS DE L'AGRICULTURE A SAO TOME ET PRINCIPE

Décembre 2025

Version finale

SOMMAIRE

Liste des sigles et abréviations.....	3
RESUME.....	4
I. CADRE GENERAL.....	6
1.1. Contexte socioéconomique.....	6
1.2. Présentation synthétique du secteur de l'agriculture de STP.....	8
1.2.1. Potentialités du secteur de l'agriculture.....	8
1.2.2. Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces dans le secteur de l'agriculture.....	9
1.3. Place des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL).....	11
1.3.1. Potentialités du sous-secteur des PFNL.....	11
1.3.2. Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces dans le sous-secteur des PFNL.....	11
II. ANALYSE SITUATIONNELLE DE L'EMPLOI DES JEUNES A SAO TOME ET PRINCIPE.....	12
Cadre institutionnel pas suffisamment favorable à la création d'entreprises agricoles.....	12
Dividende démographique : un potentiel productif des jeunes sous exploité.....	13
Un secteur privé dominé par l'informel.....	13
Une faible capacité entrepreneuriale des jeunes et des femmes.....	14
Un accès limité au foncier et aux ressources financières.....	14
III. STRATEGIE NATIONALE POUR L'EMPLOYABILITE DES JEUNES.....	15
3.1. Vision.....	15
3.2. Objectifs de la stratégie nationale.....	15
3.3. Analyse des principaux défis.....	16
3.3.1. Défi de l'accroissement des investissements en faveur de la création d'emplois pour les jeunes et les femmes, dans le secteur agricole.....	16
3.3.2. Défi lié à la valorisation du capital humain.....	16
3.3.3. Défi lié à l'entrepreneuriat et à l'emploi décent des jeunes et des femmes.....	17
3.3.4. Défi dans la mobilisation des ressources financières.....	17
3.4. Cibles et bénéficiaires.....	18
IV. AXES STRATEGIQUES.....	19
4.1. AXE STRATEGIQUE 1 : PROMOTION D'UN ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES INCITATIF, FAVORISANT L'ACCROISSEMENT DES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE.....	19
4.1.1. Objectif.....	19
4.1.2. Principes directeurs.....	19
4.1.3. Actions prioritaires.....	19
4.2. AXE 2 : RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES ET OPERATIONNELLES DES ACTEURS INTERVENANT DANS L'APPUI A L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES ET DES FEMMES (SERVICES D'ENROLEMENT, D'ORIENTATION, DE FORMATION PROFESSIONNELLE, D'INCUBATION/ACCELERATION, D'ACCOMPAGNEMENT).....	22
4.2.1. Objectif.....	22
4.2.2. Principes directeurs.....	22
4.2.3. Actions prioritaires.....	22
4.3. AXE 3 : PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT ET DE L'EMPLOI DECENT DES JEUNES ET DES FEMMES.....	24
4.3.1. Objectif.....	24
4.3.2. Principes directeurs.....	24
4.3.3. Actions prioritaires.....	24
4.4. AXE 4 : RENFORCEMENT DES PARTENARIATS ET MOBILISATION DE FINANCEMENTS INCLUSIFS.....	26
4.4.1. Objectif.....	26
4.4.2. Principes directeurs.....	26
4.4.3. Actions prioritaires.....	26
V. COHERENCE DE LA STRATEGIE.....	27
VI. ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE.....	28
VII. RISQUES ET MITIGATIONS.....	29
VIII. SUIVI ET EVALUATION.....	30
IX. PLAN D'ACTION DETAILLE.....	31
X. CONCLUSION.....	44

Liste des sigles et abréviations

APD	: Aide Publique au Développement
BAD	: Banque Africaine de Développement
CADR	: Centre d'Appui au Développement Rural
CECAB	: Coopérative d'Exportation de Cacao Biologique de São Tomé et Príncipe
CECAFEB	: Coopérative d'Exportation de Café Biologique
CECAQ11	: Coopérative d'Exportation de Cacao de Qualité
CEPIBA	: Coopérative d'Exportation de Poivre et de Vanille
COMPRAN	: Projet d'appui à la commercialisation, à la productivité agricole et à la nutrition
CPP	: Cadre de Programmation par Pays
DADR	: Direction de l'Agriculture et du Développement Rural
DFB	: Direction des forêts et de la biodiversité
DGA	: Direction Générale de l'Environnement
DGRN	: Direction Générale des Ressources Naturelles
FAO	: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
FIDA -	: Fonds International des Nations Unies pour le Développement Agricole
FNUAP	: Fonds des Nations Unies pour la Population
MAPDR	: Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et du Développement Rural
ODD	: Objectifs de Développement Durable
OIT	: Organisation Internationale du Travail
OMS	: Organisation Mondiale de la Santé
ONG	: Organisation Non Gouvernementale
ONUDI -	: Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
PAM	: Programme Alimentaire Mondial
PIB	: Produit Intérieur Brut
PME	: Petites et Moyennes Entreprises
PNOST	: Parque Naturel Obô de São Tomé
PNP	: Parc Naturel d'Obô du Prince
PNUD	: Programme des Nations Unies pour le Développement
PRIASA	: Projet de réhabilitation des infrastructures d'appui à la sécurité alimentaire
RAP	: Région Autonome de Príncipe
STP	: São Tomé et Príncipe
UNICEF	: Fonds des Nations Unies pour l'Enfance

RESUME

La présente stratégie nationale vise à promouvoir l'employabilité des jeunes et des femmes de São Tomé et Príncipe dans les métiers des chaînes de valeur agricoles..

La vision de la stratégie est d'avoir d'ici à 2030, des jeunes et des femmes à São Tomé et Príncipe qui disposent pour la plupart des compétences et qualifications nécessaires pour exercer des métiers porteurs dans un secteur Agro Sylvo Pastoral et Halieutique (ASPH) moteur d'une croissance économique inclusive, forte et pourvoyeuse d'emplois

Cette stratégie est alignée sur la vision 2040, le Programme de transformation de São Tomé et Príncipe à l'horizon 2030 ainsi que sur le Cadre de Programmation Pays de la FAO pour São Tomé et Príncipe 2024-2027.

Elle s'articule autour de quatre (4) axes stratégiques :

L'axe 1 : promotion d'un environnement des affaires incitatif, favorisant l'accroissement des investissements dans le secteur de l'agriculture a pour objectif d'instaurer un environnement propice pour stimuler l'investissement public et privé responsable, créateur d'emplois agricoles massifs au profit des jeunes et des femmes de STP.

L'axe 2 : renforcement des capacités institutionnelles et opérationnelles des acteurs intervenant dans l'appui à l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes. Cet axe vise à renforcer les moyens et les capacités d'intervention des acteurs intervenant dans des services d'enrôlement, d'orientation, de formation professionnelle, d'incubation/accélération, d'accompagnement des jeunes et des femmes.

L'axe 3 : promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi décent des jeunes et des femmes, a pour objectif de promouvoir l'entrepreneuriat et l'emploi décent des jeunes et des femmes dans l'agriculture et les systèmes alimentaires de STP à travers le développement de compétences spécifiques relativement aux différents métiers liés aux chaînes de valeur agrosylvopastorales et halieutiques.

L'axe 4 : renforcement des partenariats et mobilisation de financements inclusifs vise à mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie nationale et à créer des synergies entre les différents acteurs.

La mise en œuvre de la stratégie nationale va nécessiter :

- La création d'un **Comité National de Pilotage** regroupant les représentants de l'État membres, des organisations et des partenaires techniques et financiers.
- **Le coordinateur de la stratégie nationale** est chargé d'assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre de la présente stratégie nationale.
- La désignation d'un **point focal** dans chaque structure partenaire de mise en œuvre.
- Des **partenariats** avec les ministères et services publics pertinents de STP, les partenaires techniques et financiers, ainsi qu'avec divers autres acteurs.

- La **mobilisation de ressources** pour le financement de la stratégie, auprès des bailleurs, des investisseurs étrangers, des santoméens de la diaspora, et du secteur privé national.

Le succès de cette stratégie nationale repose ainsi sur l'engagement constant des autorités à poursuivre les réformes sur l'environnement des affaires, orientées vers la jeunesse et le secteur agricole ; le renforcement des capacités institutionnelles des acteurs ; l'adaptation des services d'offre de capacitation aux réalités des métiers agricoles ; la participation active d'organisations des jeunes et des femmes (comme acteurs et bénéficiaires) ainsi que la mobilisation de ressources adéquates.

I. CADRE GENERAL

1.1. Contexte socioéconomique

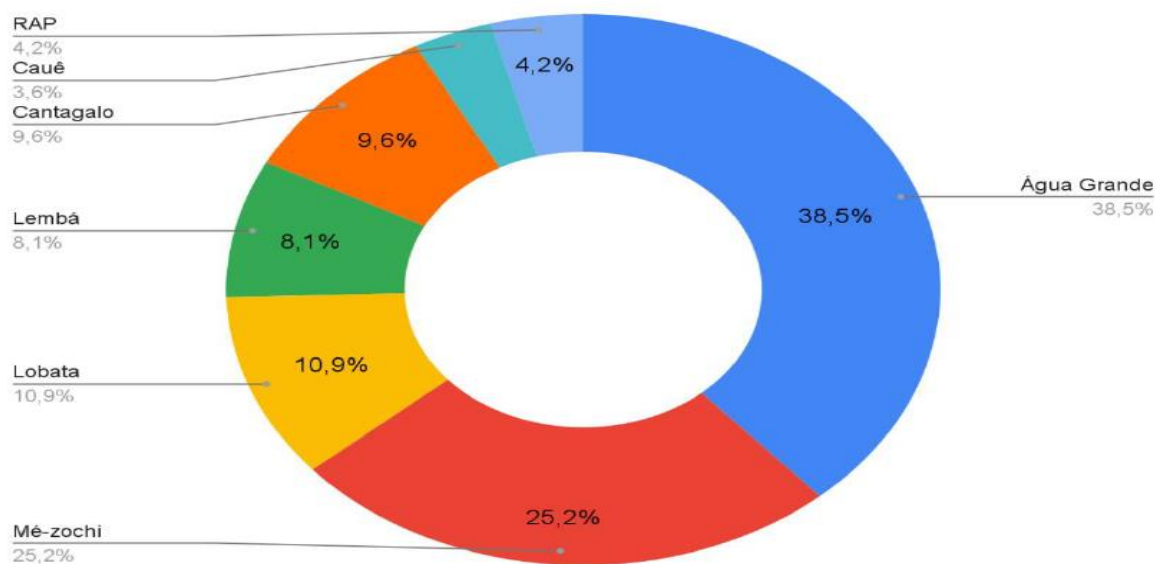
São Tomé et Príncipe (STP) est un petit État insulaire en développement, situé dans le golfe de Guinée à 350 km des côtes du Gabon et sa superficie est de 1001 km², dont 859 km² pour l'île de São Tomé et 142 km² pour l'île de Príncipe.

Le pays est extrêmement vulnérable face aux répercussions des changements climatiques et se heurte à des problèmes de développement découlant de facteurs de vulnérabilité structurels et multidimensionnels, notamment l'isolement géographique, les coûts de production élevés, la taille modeste du marché intérieur, la dépendance à l'égard des importations de biens de consommation de base et les investissements limités dans le développement humain, qui entravent sa capacité d'adaptation et sa résilience face aux chocs.

Au plan démographique, São Tomé-et-Príncipe compte une population d'environ 240 000 personnes, selon la banque mondiale¹. A l'instar de la majorité des pays du Continent Africain, la structure démographique du pays laisse apparaître une prépondérance des jeunes, avec plus de 50% de la population ayant moins de 18 ans.

Le pays est divisé en sept districts municipaux : six sur l'île principale de São Tomé et un sur l'île de Príncipe, qui détient le statut de région autonome (la Région Autonome de Príncipe, RAP) depuis 1995

La répartition en pourcentage de la population projetée en 2025 par district est donnée par le graphe ci-dessous :



Source : Stratégie nationale de la politique pour la jeunesse 2025 – 2030, projection en 2025 de la population

¹ <https://www.worldbank.org/en/country/saotome/overview>, avril 2025

Au plan institutionnel, São Tomé et Príncipe connaît une situation de stabilité politique caractérisée par la paix sociale ainsi que l'absence de conflit et de violence. Cette stabilité politique actuelle témoigne d'une maturité démocratique croissante.

Au plan économique, le pays a connu une croissance économique moyenne de seulement 1,4 % entre 2019 et 2023, grâce à l'aide publique au développement (APD) et les recettes pétrolières, qui ont permis au gouvernement d'accroître les investissements publics (infrastructures, protection sociale, santé, éducation). L'économie de STP est marquée par des déficits budgétaires sur la période 2019-2023, une inflation passant de 9 % à 15 %, une diminution de l'APD qui représente pourtant 90 % du budget des dépenses publiques provenant de sources extérieures, un déficit des recettes fiscales².

Le secteur tertiaire de STP, majoritairement informel, représente annuellement environ 60 % du produit intérieur brut (PIB) et emploie environ 60 % de la population active.

Les secteurs secondaire et primaire représentent chaque année des contributions d'environ 20 % au PIB (source : Agenda de Transformation Horizon 2030).

Parmi ces secteurs, l'agriculture, la pêche et le tourisme dominent l'économie de São Tomé et Príncipe :

- Le secteur agricole est celui qui emploie le plus de main d'œuvre : environ 69 % de la population active.

L'agriculture est artisanale et peu développée. La réforme agraire qui a distribué l'usufruit des terres aux petits paysans s'est avérée un échec productif par manque d'appuis financiers et humains. Le pays reste importateur de produits alimentaires.

- Le secteur de l'élevage a contribué à 0,5 % du PIB en 2021. Cette activité est principalement assurée par le secteur privé, avec une présence notable dans l'agriculture familiale. La production nationale de porc est variable, estimée à 600,3 tonnes en 2021 contre 667 tonnes en 2020, avec du bœuf à 11,5 tonnes en 2021, de la viande de chèvre à 6,12 tonnes et de la viande de mouton à 4,29 tonnes en 2021 (Gov.2023).

- L'économie bleue et pêche : pour l'économie bleue qui englobe les chaînes de valeur du tourisme côtier et de la pêche, le pays compte environ 45 aires de débarquement et villages côtiers (28 à Sao Tomé et 17 à Príncipe), mais ils ne disposent pas d'infrastructures sociales de base et d'un réseau de chambres froides³. Le secteur de la pêche représente la principale activité des communautés côtières du pays et joue un rôle important dans l'approvisionnement alimentaire, la création d'emplois et la génération de revenus pour ces communautés.

Toutefois, le secteur de la pêche connaît des difficultés liées à plusieurs facteurs: la mauvaise organisation, l'insuffisance des infrastructures pour la production, la transformation et la conservation produits.

- Le tourisme est la principale composante d'exportation de services et procure actuellement plus d'entrées de devises que l'ensemble des exportations de produits.

² Source : BAD, document de stratégie pays 2024-2029

³ Source : BAD, Juin 2024

L'industrie du tourisme offre des opportunités d'augmenter la valeur ajoutée des principales cultures du pays, le café et le cacao, qui ont le potentiel de séduire les touristes qui s'intéressent aux produits de haute qualité.

1.2. Présentation synthétique du secteur de l'agriculture de STP

1.2.1. Potentialités du secteur de l'agriculture

L'agriculture menée par les petits producteurs à São Tomé et Príncipe est de type familial et dominée par la polyculture. Elle est organisée autour de culture de rente, normalement destinées à l'exportation (cacao, poivre, café, vanille) et de cultures vivrières⁴.

- Le cacao est la principale culture d'exportation du pays (STP) employant plus de la moitié de la population (60 %) et représentant environ 20 % du PIB et 80 % des recettes d'exportation (près de 3.000 Tonnes exportées par an pour une valeur annuelle estimée à plus de 8 millions US\$). Cette culture fait l'objet de régulières réhabilitations des anciennes plantations et de création de nouvelles. Les superficies plantées en cacao sont estimées aux environs de 25.000 ha, soit près de 50% des superficies arables du pays. Les coopératives de cacao CECAB et CECAQ qui furent initiées par le FIDA (projets PAPAFA et PAPAC), exportent près de 50% des volumes de cacao de Sao Tome. Ces deux coopératives sont certifiées: biologique, équitable, Naturland. Bien que le cacao soit prédominant, le pays travaille à diversifier ses cultures et à promouvoir la production vivrière pour améliorer la sécurité alimentaire.
- L'alimentation de base de la population de São Tomé et Príncipe est constituée essentiellement de banane, riz, macabo, haricot, manioc, légumes et le fruit de l'arbre à pain que l'on accompagne de poisson ou de viande (porc, poulet). La production vivrière est insuffisante pour approvisionner la demande du marché intérieur. Si la banane et le taro sont cultivés dans les plantations (cacao, café), le manioc, la patate douce et le maïs sont cultivés en monoculture pure, c'est-à-dire sans association.
- Les autres spéculations importantes sont le palmier à huile (4.500 ha), la noix de coco, le café (300 ha arabica + 200 ha robusta), le poivre (près de 100 ha). De même, la vanille, le curcuma et le gingembre possèdent un potentiel d'exportation.
- Les produits maraîchers (piment, tomate, choux-pomme, carotte, oignon) y compris les haricots et les fruits (ananas, agrumes, autres) destinées surtout au marché sont cultivés sur une bonne partie des terres (entre 0,25 et 0,5 ha).
- La production de céréales est limitée à une petite production de maïs souvent cultivé dans les parcelles maraîchères non intercalaire.

Le choix des cultures dépend des caractéristiques agroécologiques, pédologiques et de la possibilité de disposer d'eau et de systèmes d'irrigation en saison sèche.

⁴ Source : Project COMPRAN / FIDA; 2020

En plus des productions végétales, l'exploitation familiale est complétée par: (i) le petit élevage représenté par quelque tête de volailles, porcs, chèvres et/ou ovins et (ii) les produits forestiers non ligneux (PFNL) qui représentent une opportunité pour diversifier les revenus et l'alimentation: c'est le cas de l'apiculture ou de la cueillette de feuilles, fruits et herbes de la forêt ou du *buzio* (escargot géante). Tous les membres actifs du ménage (hommes, femmes, jeunes) travaillent dans les plantations et dans les champs.

La mobilisation de main-d'œuvre extérieure est occasionnelle et se réfère à certaines opérations dans les plantations dont le paillage, le désherbage, etc.

1.2.2. Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces dans le secteur de l'agriculture

Forces	Faiblesses
Existence d'instruments législatifs, normatifs et réglementaires concernant tous les secteurs, y compris le secteur de l'agriculture	Absence du cadre juridique spécifique pour l'investissement dans le secteur agricole. Coordination et suivi insuffisants des institutions publiques avec les entreprises, coopératives, associations, ONG, etc.
Initiatives économiques multiples avec l'utilisation et la transformation de produits agricoles pour différents groupes organisés (association, coopératifs etc.)	Collaboration institutionnelle insuffisante ou inexistante dans les activités entrepreneuriales du pays, entravant le développement, la formation et le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne de valeur agricole
Existence d'un potentiel et d'une diversité de produits agricoles appréciés et bien consommés par la population	Le secteur de chaîne de valeur agricole est informel et les acteurs sont vulnérables. Échanges insuffisants ou inexistants entre les acteurs de la chaîne de valeur agricole.
Grand impact de la chaîne de valeur des produits agricoles sur la vie socio-économique	Difficultés (bureaucratie) à appliquer les réglementations institutionnelles existantes et disponibles. Bureaucratie excessive pour l'octroi de crédits aux activités de la chaîne de valeur agricole Absence d'une « Banque de développement agricole » pour un soutien direct aux acteurs du secteur
Initiatives visant à développer des activités favorisant le chômage des jeunes, hommes et femmes	Faible motivation des jeunes pour s'engager dans le secteur le secteur agricole.
Struturaction et amélioration des activités de la chaîne de valeur	Connaissance limitée de nombreux acteurs, manque de mécanisation agricole, voies d'accès difficiles pour la distribution des produits, faible leadership des organisations (associations, coopératives)

	Déficit d'infrastructures de conservation/stockage et d'outils de conditionnement adaptés aux produits
	Accès insuffisant aux équipements, aux technologies performantes, à l'eau, aux systèmes d'irrigation, au matériel végétal de qualité et adapté aux conditions dictées par les changements climatiques
	Esprit entrepreneurial faiblement développé
Opportunités	Menaces
Volonté des décideurs publics d'inclure dans l'agenda des priorités politiques du pays les questions de l'organisation de la chaîne de valeur des produits agricoles	Manque de motivation des jeunes et faible intérêt pour le secteur agricole, avec le désir de quitter le pays
Existence d'organisations et d'initiatives dynamiques motivantes pour les jeunes dans cette activité	Fragilité des structures organisationnelles collectives du milieu rural (coopératives, associations) avec une faible cohésion entre les membres dans certains regroupements
Discussion sur l'intégration de contenus relatifs à l'agriculture dans les programmes scolaires afin de mieux valoriser le secteur	Faible capacité de l'État à mobiliser des ressources financières et matérielles pour l'investissement du secteur
Existence de Coopératives organisées et d'un secteur privé pour l'exportation de produits agricoles (CECAQ, CECAB, CECAFEB, CEPIBA, AGRIPALMA, VALUDO, ALISEI, ZUNTA-BAWÉ avec des interventions de référence dans le monde rural.	Détérioration des voies d'accès pour les personnes et les flux de produits, vol sur les parcelles, faible mécanisation agricole et manque d'eau pendant la saison sèche (gravana)
Appui des organisations internationales PNUD OIT, PRIASA FAO, FNUAP, OIKOS, FIDA/ COMPRAM	Le phénomène du changement climatique et l'attaque des ravageurs et des maladies, avec des effets néfastes sur la durabilité des ressources dans les pratiques de collecte.
Règlement de la loi 5/2001 des forêts avec le respect dans les aspects du PFNL et la reformulation du décret régional pour la protection des abeilles à Príncipe;	Absence de mécanismes pour la mise en œuvre de pratiques mécanisées en vue du développement des activités agricoles.

1.3.Place des Produits Forestiers Non Ligneux (PFNL)

1.3.1. Potentialités du sous-secteur des PFNL

Les produits forestiers non ligneux (PFNL), sont également considérés comme des moteurs du développement agricole durable au São Tomé et Príncipe. Ils peuvent être produits à différentes échelles, de l'agriculture de subsistance à l'agriculture commerciale, favorisant ainsi la notion de valeur ajoutée et permettant d'envisager l'exportation.

A la faveur de la croissance démographique de la population et avec la rareté des opportunités d'emploi dans le pays, le nombre d'acteurs intervenant dans les maillons de la chaîne de valeur des PFNL ne cessent de croître.

Cependant, ces maillons de la collecte / production, conservation et transport des produits sont développées de manière entièrement informelle et avec des faiblesses professionnelles et organisationnelles.

La collecte/ capture se fait individuellement et/ou avec l'aide des membres de la famille et tandis que la vente en petits, moyens ou grands points est faite par des femmes,

L'extraction de vin de palme est l'activité dédiée exclusivement aux hommes, tandis que sa distribution est réservée aux femmes désignées comme chargeuses et / ou acheteurs sur le lieu d'extraction. Les revenus tirés par les femmes leur permettent de garantir la sécurité alimentaire, de s'occuper de la famille, d'acheter des fournitures scolaires pour les enfants et d'assurer les dépenses de santé.

1.3.2. Analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces dans le sous-secteur des PFNL

Forces	Faiblesses
Existence d'un potentiel et d'une diversité de PFNL	Insuffisance de personnel qualifié dans les secteurs de mise en œuvre des politiques (DFB, DGRN, DGA, PNOT/PPN) pour la gestion spécifique du secteur
Initiatives économiques multiples, y compris les activités de valorisation de produits à travers le pays, par différents groupes d'acteurs	Le secteur est informel et les acteurs-exploiteurs sont vulnérables, notamment les femmes
Développement du Projet "Amélioration de la Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle et des Chaînes de Valeur des PFNL"	Mauvaise visibilité du secteur
	Connaissance limitée des acteurs (ONG, associations, coopératives, collecteurs et autres) sur le secteur
	Exploitation souvent peu responsable des PFNL de la part de certains acteurs
	Transport inapproprié des produits

	Insuffisance des services de vulgarisation dans la sensibilisation et la diffusion du PFNL
Opportunités	Menaces
Point de vue consensuel des acteurs publics et privés pour créer un modèle de gestion spécifique en vue de faciliter le fonctionnement du secteur	Fragilité des structures organisationnelles collectives du milieu rural (coopératives, associations)
Appui des organisations internationales (PNUD / Projet Énergie, COMIFAC/ FAO, Projet Tesouros d'Obô, ECOFAC6, Oikos, FIDA/ COMPRAM dans la relance du secteur	Le phénomène du changement climatique et l'attaque des ravageurs et des maladies, avec des effets néfastes sur la durabilité des ressources dans les pratiques de collecte.
Règlement de la loi 5/2001 des forêts avec le respect dans les aspects du PFNL et la reformulation du décret régional pour la protection des abeilles à Príncipe	

Source : Project TCP/ 3704 / FAO, 2020 ; retravaillé

II. ANALYSE SITUATIONNELLE DE L'EMPLOI DES JEUNES A SAO TOME ET PRINCIPE

Cadre institutionnel pas suffisamment favorable à la création d'entreprises agricoles

Le gouvernement de STP a adopté des mesures pour stimuler la création d'entreprises, telles que la création du Guichet Unique d'Entreprises, défini par le Décret-loi n° 37/2009 et modifié par le décret-loi 6/2010 et 7/2010. De la même manière, le cadre réglementaire et juridique relatif aux investissements est soutenu par les lois qui ont créé l'Agence de Promotion du Commerce et des Investissements (APCI), en 2012. L'APCI cherche à promouvoir et à mettre en œuvre des politiques pour le commerce, l'exportation et l'attraction des investissements étrangers.

STP dispose d'un cadre réglementaire et juridique dédié à l'environnement des affaires, notamment en matière de : code des Investissements (APCI), code Général des Impôts, Guichet Unique des Entreprises ; code du travail.

Cependant, ces dispositions et instruments institutionnels devront intégrer des mesures spécifiques (pro-emploi) dédiées aux jeunes et femmes s'activant dans le secteur agroalimentaire, pour plus d'efficacité et de retombées sur la création d'entreprises dans le secteur agricole.

Des réformes sont nécessaires sur le marché du travail, ainsi que le renforcement de la capacité du secteur privé à offrir des opportunités suffisantes d'emploi aux jeunes, au risque de compromettre dans l'avenir la stabilité politique et la prospérité économique.

Dividende démographique : un potentiel productif des jeunes sous exploité

La population en âge de travailler connaît un accroissement rapide ces dernières années. Alors qu'un nombre très important de jeunes sortent annuellement du système éducatif et de nouveaux demandeurs d'emplois arrivent annuellement sur le marché du travail.

Devant la faiblesse de l'offre d'emploi pour couvrir cette demande, le taux de chômage reste élevé. Il s'élève à 13,6% et les jeunes (15 à 34 ans) représentent environ 69% des chômeurs⁵.

Les jeunes dans le pays sont en effet confrontés aux phénomènes de la migration, de l'abandon des zones rurales au profit de la capitale et surtout avec une forte motivation à voyager en Europe, notamment au Portugal. L'absence d'emplois peut être source de précarisation, de vulnérabilité et d'aventures et constitue une menace à la cohésion sociale.

Cependant, l'augmentation démographique représente une opportunité pour STP et peut contribuer stratégiquement à accélérer la croissance économique. Dès lors, il est crucial de créer des opportunités d'emplois de masse pour les jeunes, en vue de les fixer dans leur terroir, notamment en renforçant leurs capacités techniques, organisationnelles et financières (auto-emploi) ainsi qu'en menant des actions de développement des entreprises agrosylvopastorales et halieutiques (emploi salarié).

Un secteur privé dominé par l'informel

A São Tomé et Príncipe (STP), l'informalité est élevée, en particulier dans les secteurs primaire et tertiaire où opèrent en majorité, les femmes et les jeunes. La majeure partie de la population de STP travaille dans l'économie informelle (environ 75,7% de la population active travaille dans le secteur informel, selon l'OIT⁶). Au nombre de ces travailleurs de l'économie informelle, on compte de petites unités économiques tenues par des travailleurs indépendants, qui dans la plupart du temps, utilisent un ou deux travailleurs. Ce sont notamment les vendeurs/vendeuses, coiffeurs/coiffeuses, chauffeurs de taxi et de taxi-moto, les chauffeurs de "hiaces" (minibus Toyota), les agriculteurs et pêcheurs qui, bien que déjà organisés en associations pour certains, sont parmi les plus vulnérables et laissés pour compte.

Les micro-entreprises liées à la production de cacao et de café biologiques aussi bien que de poivre, constituées sous la forme de coopératives, ont assuré plus de deux tiers des emplois dans le secteur ASPH⁷. Cependant, la majorité de l'emploi est encore formellement assurée par les micro-entreprises liées à la restauration, au commerce, aux transports et à la pêche, qui opèrent dans le secteur informel⁸.

Cette situation a un impact direct sur le nombre d'entreprises formelles qui permettent un développement social des personnes et des familles. Car, la plupart des emplois informels sont des emplois vulnérables à faible productivité et rémunération.

⁵ Cadre de Programmation par Pays - CPP de la FAO à São Tomé et Príncipe pour 2024-2027

⁶ OIT : l'environnement favorable aux entreprises durables à Sao Tomé et Príncipe, 2021, page 11.

⁷ ASPH : agrosylvopastoral et halieutique

⁸ Source OIT, l'environnement favorable aux entreprises durables à Sao Tomé et Príncipe, 2021

Une faible capacité entrepreneuriale des jeunes et des femmes

Les jeunes dans le pays sont confrontés au phénomène de la migration ainsi que de l'abandon des zones rurales.

La plupart des jeunes présentent encore, un faible niveau technique d'insertion professionnelle et une faible motivation pour exercer des métiers dans le secteur ASPH, souvent considérés pénibles et peu rémunérateurs.

Or, l'implication massive de ces jeunes et femmes dans un secteur ASPH porteur à potentiel, peut être une source de croissance économique rapide d'un pays.

Car les défis de couverture progressive des besoins agroalimentaires des populations, de développement et valorisation des productions agricoles locales ainsi que d'atteinte d'une souveraineté alimentaire, ne peuvent se réaliser sans une main d'œuvre en âge de travailler, croissante.

Dans ce cadre, des propositions d'orientation des jeunes vers un secteur ASPH attrayant grâce à la numérisation et à des mesures de mécanisation adaptées, avec des offres de formation sur des métiers porteurs pourraient favoriser la couverture progressive de la demande d'emplois grandissante chaque année sur le marché du travail.

Un accès limité au foncier et aux ressources financières

En vertu de la loi 3/91 qui définit le régime foncier des terres agricoles, la terre est la propriété de l'Etat. Elle est attribuée pour une durée indéterminée à des individus ou personnes morales qui s'engagent à l'exploiter, mais qui ne pourront ni vendre leurs droits, ni les utiliser comme garantie.

C'est la raison pour laquelle, les banques commerciales implantées à São Tomé et Príncipe ont tendance à refuser des crédits aux agriculteurs, car il est impossible d'hypothéquer des terres qui restent du domaine public.

Cela se répercute dans l'accès au financement des jeunes et les femmes voulant s'investir dans l'agriculture, avec une double contrainte : celle relative à leur statut socioéconomique et celle relative au secteur agricole.

L'accès à la terre pour ces jeunes, est alors très difficile et la situation ne peut que se compliquer en raison du taux de croissance démographique. Cette problématique ne se pose pas à Príncipe, en raison de la faible démographie de l'île et de l'abondance de terres disponibles ou abandonnées.

La redistribution de ces terres abandonnées pourrait être utile pour donner des opportunités d'emplois pour les jeunes et les femmes.

Cependant, cela doit être un véritable appui à l'acquisition de terres propices (parmi les bonnes terres de la zone), et non des terres incultes, éloignées, pauvres, non sécurisées (exposées aux vols de produits agricoles), non exploitables, fournies aux jeunes et aux femmes (déjà vulnérables).

Ainsi, la facilitation de l'accès de ces jeunes et femmes au financement passera par la mise en place d'un mécanisme de financement incitant les Institutions financières à assouplir leurs conditions ; notamment sur la garantie (mise en place de fonds de garantie) et/ou sur les taux d'intérêt (mise en place de fonds de bonification).

III. STRATEGIE NATIONALE POUR L'EMPLOYABILITE DES JEUNES

3.1. Vision

A l'horizon 2030, les jeunes et femmes de São Tomé et Príncipe disposent pour la plupart des compétences et qualifications nécessaires pour exercer des métiers porteurs dans un secteur Agro Sylvo Pastoral et Halieutique moteur d'une croissance économique inclusive, forte et pourvoyeuse d'emplois décents.

Cette vision repose sur la volonté des pouvoirs publics santoméens avec l'implication de tous les acteurs, d'œuvrer pour un accès des jeunes et des femmes à un travail productif, leur permettant de participer pleinement à l'essor économique, au développement des chaînes de valeur agricoles et à la transformation durable des systèmes alimentaires du pays.

3.2. Objectifs de la stratégie nationale

L'objectif général de la stratégie nationale est de promouvoir l'employabilité des jeunes et des femmes de São Tomé et Príncipe en âge de travailler dans les métiers des chaînes de valeur agrosylvopastorales et halieutiques.

Les objectifs spécifiques sont les suivants :

Objectif spécifique 1

Adapter le cadre institutionnel, juridique et fiscal incitatif à l'investissement agrosylvopastoral et halieutique

Objectif spécifique 2

Renforcer les capacités institutionnelles et opérationnelles des acteurs intervenant dans la formation, l'insertion et l'accompagnement des jeunes et des femmes

Objectif spécifique 3

Promouvoir l'entrepreneuriat et l'emploi des jeunes et des femmes dans l'Agriculture et les systèmes alimentaires, afin de réduire considérablement le flux d'immigration

Objectif spécifique 4

Établir des partenariats et des mécanismes de financements inclusifs.

3.3. Analyse des principaux défis

3.3.1. Défi de l'accroissement des investissements en faveur de la création d'emplois pour les jeunes et les femmes, dans le secteur agricole

Les pouvoirs publics mettent en place un environnement institutionnel, juridique, économique propice à la création d'entreprises, aux investissements ainsi qu'à un bon fonctionnement du marché du travail.

Malgré les efforts et initiatives publiques à São Tomé et Príncipe, l'environnement des affaires reste encore peu favorable à l'investissement agricole, rendant difficile la revitalisation des potentiels des secteurs de l'agriculture, de la pêche et de l'industrie.

Les investissements nationaux sont concentrés dans les micro-entreprises, dans le secteur agro-industriel et dans les services, qui sont les principales sources d'offres d'emploi de STP. Il serait nécessaire de promouvoir la création d'entreprises et l'industrialisation du secteur agricole, ayant une incidence notable dans l'augmentation de la production agricole et de la demande en main d'œuvre locale (création d'emplois) au niveau des localités d'accueil.

3.3.2. Défi lié à la valorisation du capital humain

Le faible niveau d'éducation de la population occasionne une insuffisance de main-d'œuvre qualifiée pour les emplois plus stables et pour les opportunités de travail et d'entrepreneuriat dans le pays. Selon l'OIT, le manque de qualification est une des causes du chômage des jeunes : parmi les jeunes sans emploi, 53% ont le niveau de l'éducation de base, 34% ont fait des études secondaires et à peine 2% ont suivi une formation professionnelle, technique ou supérieure⁹.

Les principales difficultés relevées dans STP sont : l'insuffisance d'enseignants qualifiés, la grossesse précoce chez les filles, la distance entre la maison et l'école, le fait que les étudiants doivent participer aux tâches ménagères et aider la famille à subsister, ainsi que le désistement dans le secteur de l'éducation enregistré ces dernières décennies, avec la réduction des aides internationales destinées à ce domaine.

⁹ Ibid. page 13

Ainsi, la qualité de la main-d'œuvre résulte de la qualité de l'offre en éducation/formation. Et, l'insuffisance de compétences certifiées et reconnues réduit les opportunités d'emploi formel, confinant souvent les jeunes et les femmes à des activités informelles précaires ou à l'inactivité.

Diverses entreprises emploient des techniciens étrangers à São Tomé et Príncipe au détriment des locaux dans différents secteurs, conduisant à l'introduction dans le Code du Travail d'un quota minimum obligatoire de 20 % de travailleurs nationaux (source : OIT).

L'enjeu est d'abord de garantir la qualité des écoles publiques dans toutes les localités et de soutenir les familles qui sont dans le besoin, avec des programmes sociaux tels que des bourses scolaires.

Ensuite, il serait nécessaire d'offrir davantage de formations techniques aux jeunes grâce à des initiatives de renforcement des capacités adaptées.

Selon une demande réalisée par le Conseil national de la jeunesse de STP, environ 78 % des jeunes ont des plans d'abandon du pays à court terme, dus à leur faute d'emploi et opportunités.

Développer des actions de sensibilisation auprès de ces jeunes eux-mêmes et d'autres acteurs directement impliqués dans la question afin de valoriser le secteur ASPH et de dissiper les préjugés qui existent encore, notamment envers les jeunes femmes.

3.3.3. Défi lié à l'entrepreneuriat et à l'emploi décent des jeunes et des femmes

Le faible niveau de compétences des jeunes candidats à la migration est en partie causé par l'insuffisance de dispositifs adaptés d'orientation, de formation professionnelle et d'accompagnement vers l'emploi. En outre, un décalage entre les contenus des formations existantes et les besoins réels du marché de l'emploi, réduit les perspectives d'insertion professionnelle pour les jeunes et les femmes.

Ainsi, les dispositifs d'accompagnement à l'entrepreneuriat des jeunes devront être renforcés, afin de disposer des moyens techniques et opérationnels pour appuyer les jeunes et les femmes dans leur parcours de formation, d'incubation et d'insertion.

En outre, la faible inclusion financière des jeunes et des femmes limite considérablement leurs possibilités d'entreprendre, de créer ou de développer des initiatives économiques (auto-emploi).

3.3.4. Défi dans la mobilisation des ressources financières

Dans le budget national de STP, les ressources allouées au secteur agricole et à la promotion de l'emploi des jeunes sont généralement insuffisantes et instables, ne reflétant pas la priorité politique accordée à la frange jeune des populations. Cette contrainte budgétaire affecte tous les secteurs de l'employabilité et de l'emploi des jeunes et des femmes : éducation, formation professionnelle, plateformes ou centres d'incubation, insertion professionnelle, etc.

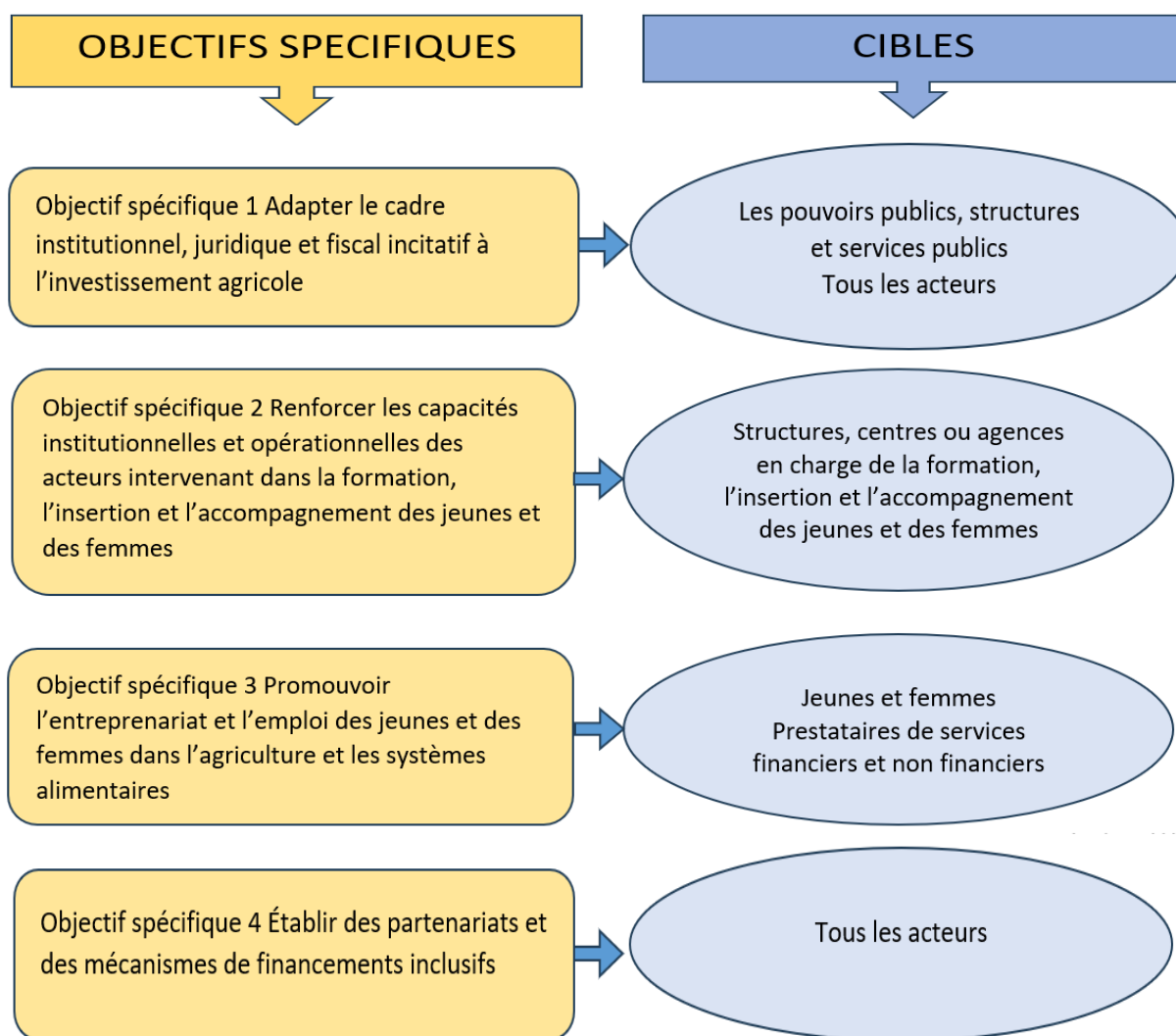
Selon la banque mondiale (page du profil pays), les finances publiques de STP sont mises à rude épreuve par le coût élevé de la fourniture de biens publics, aggravé par la faible mobilisation des recettes intérieures et la baisse du financement extérieur.

Dès lors, pour se développer durablement, STP doit promouvoir un modèle de croissance dirigé par le secteur privé, en raison du rôle des initiatives privées dans le processus de création de richesses du pays.

Les transferts de fonds des migrants (diaspora de STP) peuvent aider à stimuler cette croissance économique, si des propositions d'orientations de ces envois vers des secteurs productifs agricoles sont faites.

En vue d'exploiter au maximum tout ce potentiel de contribution du secteur privé, des partenariats public-privé (PPP) pourront être promus pour la réalisation de projets et d'investissements d'envergure dans des secteurs stratégiques tels que l'agriculture et l'industrie.

3.4. Cibles et bénéficiaires



Caractéristiques des cibles jeunes et femmes

Les cibles sont les jeunes et femmes, et membres des Organisations de Jeunes et de femmes partenaires du Programme. Cependant, les appuis du Programme vont également concerner des jeunes et femmes non membres de ces Organisations, et qui sont souvent recensés par les structures d'orientation ou de placement, ou par les autres acteurs.

Le ratio de 60% de femmes appuyées parmi les bénéficiaires sera visé dans la mise en œuvre de la stratégie nationale.

IV. AXES STRATEGIQUES

4.1. AXE STRATEGIQUE 1 : PROMOTION D'UN ENVIRONNEMENT DES AFFAIRES INCITATIF, FAVORISANT L'ACCROISSEMENT DES INVESTISSEMENTS DANS LE SECTEUR DE L'AGRICULTURE

4.1.1. Objectif

L'objectif de l'axe stratégique 1 est d'instaurer un environnement propice pour stimuler l'investissement public et privé responsable, créateur d'emplois agricoles massifs au profit des jeunes et des femmes de STP.

4.1.2. Principes directeurs

Investissements responsables agricoles : intégrer dans les interventions les principes pour un investissement responsables dans l'agriculture et les systèmes alimentaires .

Effectivité et applicabilité : privilégier des mesures incitatives aux investissements réalistes et assorties de mécanismes d'application concrets et diligents.

Approche basée sur les droits (devant l'urgence d'agir) : reconnaître que le libre accès des citoyens à l'éducation, à la formation et à l'emploi est un droit fondamental pour tous, pas une faveur.

4.1.3. Actions prioritaires

L'axe stratégique 1 comprend les actions prioritaires suivantes :

Action 1.1. évaluation du cadre institutionnel, juridique et fiscal d'incitation à l'investissement

L'action consiste à réaliser un état des lieux approfondi des législations, politiques et dispositions juridiques ou institutionnelles relatives à l'investissement de manière générale.

Cette activité permettra de :

- Mesurer le niveau d'intégration de l'emploi des jeunes et de l'investissement agricole dans les législations, politiques et dispositions nationales ;
- Apprécier l'efficacité des dispositifs publics actuels d'amélioration de l'environnement de création des entreprises de jeunes et de femmes ;
- Déterminer les insuffisances et gaps à combler dans l'intégration de l'entrepreneuriat agricole et de l'emploi des jeunes dans les politiques et stratégies de STP ;
- Décliner les pistes d'adaptations du cadre institutionnel national, tenant compte des nouveaux enjeux d'ordre social, économique et environnemental.

En outre, la tenue d'un séminaire national de concertation, inclusif et participatif, impliquant les différentes parties prenantes et les différents profils de jeunes et de femmes, devra aider à une bonne appropriation des mesures et à une meilleure mise en cohérence du cadre institutionnel avec toutes les politiques sectorielles, en raison de la transversalité du thème emploi des jeunes et femmes.

Action 1.2. adaptation du cadre institutionnel, juridique et fiscal, d'incitation à l'investissement agricole

Les interventions dans cette action consisteront à élaborer et adopter des mesures incitatives aux investissements agricoles.

Les opportunités de réformes et les mesures incitatives permettent d'améliorer qualitativement et quantitativement les investissements dans le secteur agricole, sous diverses formes : en termes de fiscalité, de délai d'enregistrement des entreprises, de subvention de matériels d'exploitation ou de machines agricoles, d'accès au foncier, de permis de construire, de quota de recrutement local, de raccordement à l'énergie, d'accès à l'information, d'avantages administratifs et techniques pour l'adoption du statut de l'entrepreneur (incitations pour l'informel à migrer progressivement vers le secteur formel), coût de création d'une entreprise ou capital initial requis, etc.

Toute mesure tendant à rendre le secteur ASPH attractif, attrayant et dynamique pour les jeunes en quête d'opportunités (à leur portée et à leur dimension), et d'épanouissement socioéconomique, devra être également explorée et adoptée.

Cela nécessite de placer l'emploi productif au cœur des politiques publiques, en vue d'un accroissement des investissements qui auront une incidence notable dans l'augmentation de la demande en main d'œuvre locale. C'est le cas des potentialités d'investissement des cultures telles que le café et le cacao, fortement cotées sur le marché international, et dont les exploitations devront être moins artisanales et plus intensives.

A ce titre, la stratégie nationale devra s'appuyer sur les dynamiques de modernisation, d'intensification et de diversification agricole, tenant compte des nombreuses opportunités qu'offrent : les pratiques agroécologiques, les plateformes infrastructurelles, le numérique, les activités de commercialisation/collecte/distribution, la transformation agroalimentaire, les autres activités post-production (transport, conditionnement, chaînes de froid, stockage), ou de prestation de services non agricoles sur toute la chaîne de valeur.

Action 1.3 : appui à la formalisation des entreprises ou initiatives des jeunes et des femmes

Les mesures normatives en matière de création et d'exercice d'une entreprise à STP méritent d'être améliorées pour la majorité de femmes et jeunes entrepreneurs, en vue de les influencer positivement pour la mise en règle. En dépit de la présence d'un guichet unique, d'une plateforme internationale (StartSTP) et d'un programme de mise à niveau¹⁰ (avec l'ONUDI) peu accessible aux entreprises des jeunes, la mise en place d'un mécanisme de facilitation assoupli est nécessaire pour les femmes et les jeunes qui sont dans l'informel, pour les inciter à migrer progressivement vers le secteur formel, en les aidant à :

- (i) contourner les lourdeurs habituellement rencontrées par ces cibles (souvent de niveau d'instruction modeste) dans la création d'entreprises, avec une simplification des procédures requises;
- (ii) avoir une meilleure compréhension des dispositions réglementaires (surtout une perception plus pragmatique, souple, dénuée du caractère ou jargon juridique difficile à cerner par ces cibles).

A ce titre, deux activités seront réalisées :

- i) La mise en place d'un dispositif d'appui à la formalisation des entreprises de jeunes et de femmes. Une plateforme locale dématérialisée qui interconnecte tous les acteurs intervenant dans le processus de formalisation des entreprises à STP pourrait être instituée, avec une adaptation aux langues et contexte socio-culturel du pays. Ce qui permet de simplifier les procédures requises et d'avoir une meilleure adoption de la part des entrepreneurs des dispositions réglementaires de formalisation.
- ii) La réalisation de séances de vulgarisation et de sensibilisation, dans un langage souple, accessible et adapté au contexte des cibles jeunes et femmes.

¹⁰ L'éligibilité au programme de mise à niveau exige une expérience de 2 ans et une formalisation, entre autres critères.

4.2. AXE 2 : RENFORCEMENT DES CAPACITES INSTITUTIONNELLES ET OPERATIONNELLES DES ACTEURS INTERVENANT DANS L'APPUI A L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES ET DES FEMMES (SERVICES D'ENROLEMENT, D'ORIENTATION, DE FORMATION PROFESSIONNELLE, D'INCUBATION/ACCELERATION, D'ACCOMPAGNEMENT)

4.2.1. Objectif

Cet axe stratégique 2 vise à renforcer les moyens et les capacités d'intervention des acteurs intervenant dans des services d'enrôlement, d'orientation, de formation professionnelle, d'incubation/accélération, d'accompagnement des jeunes et des femmes.

4.2.2. Principes directeurs

Incitation et non substitution aux acteurs : s'appuyer sur les prestataires de services existants, en les renforçant et les inciter à jouer leurs rôles.

Pérennité des acquis : mettre en place des mécanismes assurant la transmission des compétences et la durabilité des dispositifs.

Autonomisation des organisations de jeunes et de femmes : doter les associations et organisations en moyens, ressources et capacités. Les jeunes et les femmes doivent avoir leur mot à dire sur tout le processus, faire (pré)valoir leur opinion, être consultés, écoutés et participer aux prises de décisions.

4.2.3. Actions prioritaires

Action 2.1 : Etude de référence des différentes niches d'insertion des jeunes et des femmes, dans les chaînes de valeurs agricoles porteuses

La première activité consiste à réaliser des études sur les différentes niches d'insertion et créneaux porteurs dans les chaînes de valeurs agricoles, y compris les potentialités de l'économie verte et bleue.

Ces études permettront de :

- Confirmer les différentes filières présentant les meilleures opportunités de création de richesses et d'emplois, à forts potentiels de croissance et à la portée des jeunes ;
- Dresser un tableau des différents segments des chaînes de valeurs des secteurs prioritaires pouvant servir de créneaux d'insertion ;
- Déterminer les différents métiers et emplois possibles dans les chaînes de valeurs des filières porteuses ;
- définir un mécanisme durable d'appui à l'insertion des jeunes et des femmes.

A la suite des études, des fiches techniques types sur les créneaux et des répertoires sur les divers métiers porteurs dans les chaînes de valeur agricoles seront édités et mis à la disposition des jeunes et des femmes, notamment les primo-arrivants sur le marché du travail.

Action 2.2 : Développement de programmes de mise à niveau des structures publiques en charge de l'entrepreneuriat et de l'emploi (ministères clés, directions, instituts, agences et services publics)

Les structures et institutions publiques ciblées dans l'action ont besoin de moyens techniques et humains qualifiés pour pouvoir exercer leurs différentes missions, notamment dans la préparation, la conduite, la coordination, la collecte de données, le suivi de la mise en œuvre des politiques publiques d'appui à l'entrepreneuriat et à l'emploi.

Action 2.3 : Mise en place de dispositifs d'accompagnement des écoles, centres de formation professionnelle et universités pour l'intégration de filières prioritaires de formation adaptées aux besoins du marché du travail

L'action consiste à appuyer les écoles, centres de formation professionnelle et universités à procéder à une révision des contenus des programmes de formation et à l'intégration des thématiques innovantes sur les métiers porteurs dans les curricula.

Cet appui concerne également le renforcement des programmes sociaux (bourses scolaires, aides, cantines scolaires pour la sécurité alimentaire, etc.) ainsi que la dotation des centres, écoles et structures de formation/incubation en matériels pédagogiques et didactiques adéquats, adaptés aux différents métiers du secteur agricole. Pour disposer de sortants prêts à intégrer le milieu du travail, les programmes de formation doivent reposer sur un cadre physique propice et des équipements obligatoires pour la pratique des techniques agroalimentaires.

Il serait important d'envisager l'implantation de nouveaux centres de formation ou de plateformes d'incubation d'excellence de proximité, bien équipés et modèles dans l'accompagnement des jeunes et des femmes, au niveau des districts.

Action 2.4 : Appui aux associations et organisations de jeunes et de femmes s'activant dans le secteur de l'agroalimentaire

Les organisations et associations de jeunes et de femmes, malgré leur bonne volonté, ne disposent pas suffisamment de moyens pour renforcer les capacités de leurs membres et pour conduire efficacement les plaidoyers en faveur de l'emploi des jeunes.

A l'exemple de l'Association des jeunes agriculteurs de São Tomé et du Portugal qui avait organisé un forum axé sur l'importance de l'agriculture. De telles initiatives sont à soutenir.

Ainsi, des appuis pour la réalisation de diagnostics organisationnels de ces associations de jeunes seront apportés, afin d'identifier leurs besoins en renforcement de capacités institutionnelles et d'élaborer des plans de mise en œuvre adaptés.

4.3. AXE 3 : PROMOTION DE L'ENTREPRENARIAT ET DE L'EMPLOI DECENT DES JEUNES ET DES FEMMES

4.3.1. Objectif

L'objectif de l'axe 3 est de promouvoir l'entrepreneuriat et l'emploi décent des jeunes et des femmes dans l'agriculture et les systèmes alimentaires de STP à travers le développement de compétences spécifiques relativement aux différents métiers liés aux chaînes de valeur agrosylvopastorales et halieutiques.

4.3.2. Principes directeurs

Développement d'activités résilientes pour les jeunes et les femmes : le secteur de l'agriculture malgré son potentiel socioéconomique reste soumis aux variations climatiques, ressenties partout dans STP. Dès lors, les activités résilientes, adaptées et à la dimension des cibles jeunes et femmes seront promues.

Qualité et pertinence : maintenir des standards élevés de qualité dans l'offre de services et aligner les formations sur les besoins du marché du travail (adéquation formation-emploi).

Durabilité financière : privilégier les mécanismes de financement pérennes plutôt que les appuis ponctuels. Collaborer avec les institutions financières et les inciter à financer les plans d'affaires des cibles jeunes et femmes à des conditions assouplies.

4.3.3. Actions prioritaires

Action 3.1 : Développement de programmes de soutien à l'entrepreneuriat

Les cibles pour ces activités de ce programme de soutien à l'entrepreneuriat sont les jeunes et femmes particulièrement exposés à la migration, ayant exprimé leur volonté de s'adonner à des activités économiques liées aux différents chaînes de valeur agricoles.

D'abord, une étude de profilage sera réalisée en vue d'identifier les caractéristiques socio-économiques de ces cibles, leurs qualifications, leurs compétences ainsi que leurs besoins en renforcement.

Sur la base de cette étude, un plan de renforcement et d'accompagnement des jeunes et femmes cibles sera élaboré.

Parallèlement à ces activités, le processus de sélection des bénéficiaires jeunes et femmes sera mené avec la définition des critères de ciblage inclusifs établis par les parties prenantes dans la mise en œuvre du programme de soutien à l'entrepreneuriat de la stratégie.

Action 3.2 : Réalisation d'activités de renforcement de capacités (formation, incubation, accélération, sensibilisation)

Les activités à réaliser sont les suivantes :

- Sélection et mise à niveau des partenaires de mises en œuvre du plan de renforcement. Ces partenaires sont les prestataires de services non financiers identifiés, mis à niveau, évalués et sélectionnés sur la base de cahier de charge précis.
- Production de supports de formation (modules de formation, livrets, etc.) dans les métiers novateurs de l'ASPH, de l'économie verte, numérique ou bleue. Dans ce cadre, l'expertise disponible à STP ainsi les expériences de la FAO seront sollicitées pour la production participative et inclusive des différents supports de formation.
- Mise en œuvre des activités de renforcement de capacités des jeunes et des femmes bénéficiaires dans les métiers novateurs de l'ASPH, de l'économie verte, numérique et bleue. Ces activités de renforcement destinées aux jeunes et femmes devront être décentralisées autant que possible dans les communautés rurales ou zones rurales, en impliquant les services techniques agricoles.
- Octroi de Kits (matériels, équipements) de démarrage de projet complets adaptés aux métiers choisis par les jeunes et femmes cibles et identifiés lors des sessions de formation.

Action 3.3 : Facilitation à l'insertion des jeunes et des femmes dans les chaines de valeur agricoles

Cette action consiste à accompagner les jeunes et les femmes tout au long de leur parcours professionnel dans leurs divers métiers agricoles choisis.

D'abord, il s'agira de les appuyer dans la création de leurs entreprises collectives (en groupement, associations,...) ou individuelles. La réalisation de cette activité après le renforcement de capacités permet aux jeunes et aux femmes de mieux affiner leur choix de statut juridique et de filière adaptée à leurs compétences et au contexte local.

L'accompagnement concernera également l'appui dans le montage des plans d'affaires et à l'élaboration de plan marketing. Les plans d'affaires seront soumis aux institutions financières et aux PTF, en privilégiant les financements bonifiés ou concessionnels. Dans ce cadre, un mécanisme de financement novateur devra être élaboré afin de faciliter l'accès des jeunes et des femmes au financement adéquat, par la mise en place (par exemple) de fonds de garantie ou de fonds de bonification des taux d'intérêt.

Enfin, l'innovation dans les chaines de valeur agricole sera promue avec l'introduction de technologies modernes innovantes et l'intégration du numérique. Les solutions numériques devront être disséminées pour un accès facile et abordable à tous les acteurs des chaines de valeur.

4.4. AXE 4 : RENFORCEMENT DES PARTENARIATS ET MOBILISATION DE FINANCEMENTS INCLUSIFS

4.4.1. Objectif

Cet axe stratégique 4 vise à mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la stratégie nationale et à créer des synergies entre les différents acteurs.

4.4.2. Principes directeurs

Responsabilité partagée : impliquer tous les acteurs (public, privé, société civile, bénéficiaires) dans la mobilisation des ressources financières.

Complémentarité et synergie : coordonner les actions et financements pour éviter les dispersions et maximiser l'impact chez les cibles communes (jeunes et femmes) des projets et programmes de développement.

Partage des expériences et co-financement : promouvoir des projets co-financés (publics, privés) et surtout partager les expériences et succès.

4.4.3. Actions prioritaires

Action 4.1 Mobilisation de ressources pour le financement de la stratégie nationale et des programmes spécifiques

Une table ronde nationale inclusive pour la mobilisation des partenaires et du financement de la stratégie nationale sera organisée dès son adoption. Cette table ronde nationale devra faciliter l'appropriation de la stratégie par les bailleurs de fonds, les Organismes internationaux partenaires de STP et les PTF, en vue d'obtenir leur engagement ferme à accompagner sa mise en œuvre.

Les résultats de la table ronde devront aider à amorcer un mécanisme de financement national pour l'emploi, intégrant les partenariats public-privé pour le financement de programmes spécifiques.

Action 4.2 Mobilisation des acteurs au niveau national et international

Les acteurs et intervenants au niveau national et international participeront à la mise en œuvre de la stratégie. Des concertations périodiques seront initiées et inscrites dans l'agenda économique de STP, à travers la tenue d'activités évenementielles telles que : forum périodique, salons de l'emploi inclusif, journées de l'emploi pour tous, etc. Particulièrement, la diaspora de Sao Tomé-et-Principe et les investisseurs étrangers seront concernés par ces concertations et impliqués dans toutes les activités de mobilisation.

Dans le cadre du renforcement du dialogue social, des concertations nationales vont se tenir sous une approche inclusive ; notamment des conférences sociales, des plateformes de dialogue social et des rencontres entre les différentes parties prenantes (État, patronat/organisation d'employeurs, syndicats, et autres acteurs).

Des accords documentés sont attendus (exemple de charte nationale), de manière à améliorer l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes au sein du tissu économique de STP.

V. COHERENCE DE LA STRATEGIE

- La stratégie nationale pour l'employabilité des jeunes dans les métiers de l'agriculture à São Tomé et Príncipe est en cohérence avec les **Objectifs de Développement Durable (ODD)**, notamment :
 - ODD 1 : faire en sorte que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les personnes vulnérables, aient les mêmes droits aux ressources économiques et qu'ils aient accès aux services de base, à la propriété et au contrôle des terres et à d'autres formes de propriété, à l'héritage et aux ressources naturelles et à des nouvelles technologies et des services financiers adéquats, y compris la microfinance ;
 - ODD 2 : assurer la viabilité des systèmes de production alimentaire et mettre en œuvre des pratiques agricoles résilientes qui permettent d'accroître la productivité et la production, contribuent à la préservation des écosystèmes, renforcent les capacités d'adaptation aux changements climatiques, aux phénomènes météorologiques extrêmes, à la sécheresse, aux inondations et à d'autres catastrophes et améliorent progressivement la qualité des terres et des sols ;
 - ODD 4 : faire en sorte que les femmes et les hommes aient tous accès dans des conditions d'égalité à un enseignement technique, professionnel ou tertiaire, y compris universitaire, de qualité et d'un coût abordable ;
 - ODD 5 : mettre fin, dans le monde entier, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles ;
 - ODD 8 : parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale ;
 - ODD 13 : prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions ;
 - ODD14 - conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable.
- La stratégie nationale est en cohérence avec :
 - les priorités de la **vision 2040** de STP (inclusion, capital humain et attractivité pour les investisseurs) et la **Stratégie Nationale de Développement Durable de STP (ENDS 2026-2040)** ;
 - le "**Programme de transformation de São Tomé-et-Príncipe à l'horizon 2030**", qui s'appuie pour une grande part sur le développement du secteur agricole ; la stratégie nationale pour l'entrepreneuriat de STP 2024-2030 ;
 - la stratégie nationale pour l'égalité et l'équité genre de STP 2019-2026.
- La stratégie nationale s'inscrit dans le cadre des priorités nationales de la FAO/STP et est en cohérence avec le **Cadre de Programmation Pays de la FAO pour São Tomé et Príncipe 2024-2027**, dans ses quatre domaines prioritaires.
- La stratégie nationale contribue à la promotion de l'agenda du Travail Décent de l'OIT et peut participer aux actions financées par le **BIT, les autres agences du système des Nations**

Unies, en raison de sa contribution aux priorités de création d'emplois décents, de renforcement des capacités, en vue de renforcer la cohésion sociale, la stabilité et une paix sociale durable pour un développement économique concret de STP.

- Enfin, la stratégie nationale est en cohérence avec l'Agenda 2063 (de l'Union africaine), qui fixe le cadre stratégique pour la croissance inclusive et le développement durable, la priorité étant accordée à la création d'emplois.

VI. ARRANGEMENTS INSTITUTIONNELS DE MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE

La mise en œuvre de la stratégie nationale nécessitera:

- **La création d'un Comité National de Pilotage** regroupant des ministères techniques, des organisations de jeunes et de femmes, la FAO, des agences/instituts nationaux, des représentants des écoles/centres/universités, autres acteurs pertinents de l'insertion des jeunes et des femmes.

Le Comité National de Pilotage examine les rapports d'activités selon la gestion axée sur les résultats, ainsi que les progrès notés dans la mise en œuvre de la stratégie nationale. Il donne des orientations, apprécie le niveau d'avancement des activités, identifie les difficultés de mise en œuvre et propose des ajustements éventuels du plan d'action national.

- **La coordination de la stratégie nationale est assurée par un représentant** d'un Ministère proposé par le Gouvernement de STP, assisté par un représentant de la FAO/STP. Le coordinateur de la stratégie nationale est chargé d'assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre de la présente stratégie nationale. Il suit la conduite des projets ou programmes spécifiques issus de la stratégie, prépare les documents techniques et les rapports, et rend compte au Comité National de Pilotage.

- **Dans chaque structure partenaire de mise en œuvre de la stratégie il sera désigné un point focal.** Les missions d'un point focal pourront être de :

- servir de point de contact et de représentant de la structure partenaire ;
- contribuer à la planification et à la coordination des activités conduites par la structure partenaire entrant dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale ;
- mettre en place un système de monitoring et d'évaluation des actions menées, de l'état d'avancement et du niveau de réalisation ;
- collecter et mettre à disposition les informations, données et statistiques, en lien avec la stratégie nationale, à travers un reporting régulier.

- **Des partenariats** : un partenariat étroit sera noué avec les ministères et services publics pertinents et un éventail plus large de partenaires techniques et financiers (bailleurs de fonds, agences du système des Nations Unies, ONG, projets et programmes de promotion d'emplois, etc.). Des accords de partenariats ou de collaboration seront noués avec divers autres acteurs, en vue de mobiliser et valoriser les expertises présentes et disponibles dans tout le pays.

En dehors des ministères et services publics, les partenariats potentiels à cibler intervenant dans le domaine de l'emploi des jeunes et des femmes qui ont été identifiés (liste non exhaustive), sont : FAO, OIT, BAD, Projet COMPRAN/FIDA, PNUD, Banque Mondiale,

Fonds vert, Fonds pour l'environnement, Zuntu MoN, UNICEF, FNUAP, OMS, Ambassade de Chine.

D'autres acteurs tels que l'Institut National de la Jeunesse et le Conseil National de la Jeunesse, seront mobilisés comme partenaires de mise en œuvre de la stratégie nationale.

VII. RISQUES ET MITIGATIONS

Les principaux risques de la stratégie nationale ainsi que les mesures de mitigation se présentent comme suit :

Risques	Probabilité	Mesures de mitigation
Les effets du changement climatique sur les productions agrosylvopastorales et sur le secteur de la pêche, peuvent se répercuter sur toute l'économie	Forte	Dans le cadre des actions de la stratégie nationale d'appui à l'entrepreneuriat des jeunes , des sensibilisations seront menées sur l'importance de la diversification des activités et des bonnes pratiques agroécologiques et des pêches.
Un déficit de financement de la stratégie nationale, du fait de : (i) la redéfinition des priorités des bailleurs et des enjeux mondiaux pourrait faire rétrécir les ressources dédiées au financement du développement et entraîner un durcissement des conditions financières mondiales ; (ii) STP malgré la résilience est confronté à des pressions persistantes sur ses finances publiques (déficits budgétaires).	Moyenne	▪ Une table ronde nationale inclusive pour la mobilisation du financement de la stratégie nationale sera organisée avant le démarrage de sa mise en œuvre. ▪ L'élaboration d'un mécanisme de financement est déjà prévue dans les actions de la stratégie nationale. ▪ L'amélioration du climat des affaires est prévue dans les actions de la stratégie nationale qui pourrait contribuer aider à densifier les investissements étrangers et nationaux. ▪ Une place centrale est donnée au secteur privé, principal pourvoyeur d'emplois, dans la mobilisation des fonds.
Une éventuelle lenteur administrative pour l'exécution des activités, lors de la mise en œuvre de la stratégie nationale	moyenne	▪ Le coordinateur de la stratégie procédera à un suivi rigoureux de la planification à date des activités. ▪ Un suivi rapproché de proximité sera fait par les différents points focaux appuyés par le coordinateur.

VIII. SUIVI ET EVALUATION

La disponibilité des données exhaustives et fiables sur l'emploi des jeunes aide considérablement la planification basée sur des évidences, l'allocation efficiente des ressources et l'évaluation de l'impact des politiques mises en œuvre.

Le suivi régulier des indicateurs sur l'insertion professionnelle, l'emploi et le chômage des jeunes et des femmes permet de mesurer les avancées, les progrès et d'ajuster la stratégie en conséquence.

Ainsi, un cadre de suivi-évaluation avec une base de données sera installé dès le démarrage de la mise en œuvre de la stratégie nationale.

Ce cadre de suivi-évaluation participatif et inclusif devra reposer sur la **mise en place d'un mécanisme de revues périodiques** : des enquêtes périodiques sur l'emploi des jeunes au plan national et des suivis seront réalisés en tant que processus itératif de mesure des performances, des résultats, des effets et impacts dans la mise en œuvre de la stratégie nationale.

Les suivis sont assurés par les points focaux et les différentes parties prenantes qui produiront des rapports périodiques.

Tandis que le coordinateur de la stratégie est responsable de la préparation et de la soumission des rapports de suivis, rapports d'activités et rapports annuels de mise en œuvre de la stratégie nationale d'emplois des jeunes.

Une évaluation à mi-parcours de la stratégie nationale sera menée, de même qu'une évaluation finale sera réalisée en fin de période de mise en œuvre.

IX. PLAN D'ACTION DETAILLE

ACTIONS	Résultats attendus	Acteurs et intervenants	Indicateurs	Sources de vérification	Période		BUDGET
					Début	Fin	TOTAL EN USD
Axe 1 : promotion d'un environnement des affaires incitatif, favorisant l'accroissement des investissements dans le secteur de l' agriculture							
Action 1.1 : évaluation du cadre institutionnel, juridique et fiscal d'incitation à l'investissement							
Activité 1.1.1 réalisation d'un état des lieux approfondi des législations, politiques et dispositions juridiques ou institutionnelles relatives à l'investissement agricole	Les pistes d'amélioration des législations, politiques et dispositions sont bien appréhendées par les acteurs institutionnels et les parties prenantes	Acteurs étatiques APCI Secteur privé Coopératives agricoles Organisations de jeunes et des femmes	Nombre de textes, de mesures et de dispositions recensées ou concernées	Rapports d'étude	2026	2026	36 000
Activité 1.1.2 : Tenue de séminaire national de concertation, de partage des résultats de l'étude sur l'évaluation des textes, dispositions juridiques et institutionnelles	Les acteurs et parties prenantes du programme ont validé les résultats de l'évaluation des textes, dispositions à réviser	Acteurs étatiques APCI Secteur privé Coopératives agricoles Organisations de jeunes et des femmes	Nombre de participants au séminaire national	Rapports de séminaire	2026	2026	42 000-

ACTIONS	Résultats attendus	Acteurs et intervenants	Indicateurs	Sources de vérification	Période		BUDGET
					Début	Fin	TOTAL EN USD
Action 1.2 : adaptation du cadre institutionnel, juridique et fiscal, d'incitation à l'investissement agricole							
Activité 1.2.1 Elaboration et adoption des mesures incitatives aux investissements agricoles à forts potentiels de main d'œuvre locale, intégrant l'accès au foncier et un relèvement du quota de recrutement au profit des jeunes et des femmes	Des mesures incitatives aux investissements agricoles sont adoptées Des facilités sont accordées aux jeunes et femmes pour leur accès au foncier Le quota de recrutement est relevé	Acteurs étatiques APCI Secteur privé Société civile Coopératives agricoles Organisations de jeunes et des femmes	Niveau d'intégration et prise en compte de l'investissement agricole Qualité des mesures adoptées	Textes adoptés Classement Doing Business de STP	2027	2029	6 000
Activité 1.2.2 Plaidoyer pour l'intégration de la dimension entrepreneuriat/emploi agricole des jeunes et femmes dans les politiques et stratégies publiques	Les politiques et stratégies publiques intègrent la dimension entrepreneuriat/emploi agricole des jeunes et femmes	Acteurs étatiques Secteur privé Société civile Coopératives agricoles Organisations de jeunes et des femmes	Nombre de politiques et stratégies publiques concernés	Documents de politiques et stratégies publiques révisés	2027	2029	15 000-

ACTIONS	Résultats attendus	Acteurs et intervenants	Indicateurs	Sources de vérification	Période		BUDGET
					Début	Fin	TOTAL EN USD
Action 1.3 : appui à la formalisation des entreprises ou initiatives des jeunes et des femmes							
Activité 1.3.1 Mise en place d'un dispositif d'appui à la formalisation des entreprises de jeunes et de femmes (exemple de plateforme dématérialisée de formalisation gratuite des entreprises)	Les entreprises de jeunes et de femmes sont formalisées	Agences et structures de promotion d'emploi	Nombre d'entreprises de jeunes et de femmes formalisées	Base de données du dispositif d'appui à la formalisation	2026	2027	50 000
	Les procédures de formalisation sont assouplies et accessibles	Structures d'accompagnement Cibles jeunes et femmes	Coût et délai pour la formalisation				
Activité 1.3.2 Réalisation d'activités de vulgarisation et de sensibilisation sur les mesures, les procédures et les dispositions réglementaires en matière de création et de développement d'entreprises agricoles)	Meilleure compréhension des dispositions réglementaires de la part des jeunes et des femmes	Agences et structures de promotion d'emploi Structures d'accompagnement Cibles jeunes et femmes	Nombre de séances de de vulgarisation et de sensibilisation organisées	Rapport d'activités	2026	2030	9 000

ACTIONS	Résultats attendus	Acteurs et intervenants	Indicateurs	Sources de vérification	Période		BUDGET
					Début	Fin	TOTAL EN USD
Axe 2 : Renforcement des capacités institutionnelles et techniques des acteurs intervenant dans l'appui à l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes (services d'enrôlement, d'orientation, de formation professionnelle, d'incubation/accélération, d'accompagnement)							
Action 2.1 : Etude de référence des différentes niches d'insertion des jeunes et des femmes, dans les chaînes de valeurs (CDV) agricoles porteuses							
Activité 2.1.1 : Réalisation d'études sur les différentes niches d'insertion et créneaux porteurs des CDV agricoles, y compris les potentialités de l'économie verte et bleue	Les potentialités et opportunités de création de richesses et d'emplois durables dans les CDV prioritaires sont connues	Agences et structures de promotion d'emploi	Nombre de filières à potentiels d'insertion retenues	Rapports d'études	2026	2026	48 000
		Structures d'accompagnement Coopératives agricoles / Organisations de jeunes et des femmes	Qualité des métiers identifiés	Supports d'information (fiches, pages web)			
Activité 2.1.2 Édition et diffusion des fiches techniques types sur les créneaux et des répertoires sur les divers métiers porteurs des CDV agricoles (au profit de tous les jeunes, y compris les primo-arrivants sur le marché du travail)	Les fiches techniques types sur les créneaux porteurs et les divers métiers porteurs sont édités et diffusés	Agences et structures de promotion d'emploi	Nombre de fiches éditées	Fiches techniques types	2027	2028	8 000
		Structures d'accompagnement Cibles jeunes et femmes	Nombre d'activités génératrices ou d'entreprises créées par année	Documents de constitution des entreprises			

ACTIONS	Résultats attendus	Acteurs et intervenants	Indicateurs	Sources de vérification	Période		BUDGET
					Début	Fin	TOTAL EN USD
Action 2.2 : Développement de programmes de mise à niveau des structures publiques en charge de l’entrepreneuriat et de l’emploi (ministères clés, directions, instituts, agences et services publics)							
Activité 2.2.1 Elaboration de programmes d'appui à l'acquisition de moyens d'actions pour les structures et institutions publiques intervenant dans l’entrepreneuriat et la création d’emploi	Les moyens techniques et opérationnels des structures et institutions publiques cibles sont renforcés	Ministères Directions, Services et agences publics	Niveau de recrutement et de dotation en moyens techniques des cibles	Programmes de renforcement Rapports d'activités	2026	2026	90 000
Activité 2.2.2 Mise en œuvre de programmes dynamiques de mise à niveau des agents des structures publiques ciblées (personnel des ministères, directions, services, ...) sur l’emploi des jeunes et des femmes dans le secteur agricole	Les capacités du personnel des ministères, directions, structures et services publics ciblés sont renforcées	Ministères, directions et services clés	Qualité de la coordination et du suivi Nombre d’agents formés	Rapports de formation Rapports d’activités	2027	2027	48 000-

ACTIONS	Résultats attendus	Acteurs et intervenants	Indicateurs	Sources de vérification	Période		BUDGET
					Début	Fin	TOTAL EN USD
Action 2.3 : Mise en place de dispositifs d'accompagnement des écoles, centres de formation professionnelle et universités pour l'intégration de filières prioritaires de formation adaptées aux besoins du marché du travail							
Activité 2.3.1 : Tenue d'ateliers d'appuis à la révision des contenus des programmes de formation et intégration de thématiques innovantes sur les métiers porteurs du secteur dans les curricula (adéquation compétences et demandes du marché de travail)	Les métiers porteurs du secteur sont intégrées dans les curricula	Ministères et directions FAO Ecoles, centres de formation professionnelle et universités Cibles bénéficiaires	Nombre et niveau d'intégration des thématiques innovantes dans les curricula	Modules de formation révisés Curricula adaptés	2027	2027	400 000
Activité 2.3.2 : Renforcement des programmes sociaux au niveau de tous les établissements d'éducation et de formation	Des programmes sociaux	Ministères et directions FAO Ecoles, centres de formation, universités et centres sociaux Elèves et étudiants	Taux de réussite des établissements Niveau d'intégration sociale des apprenants socialement défavorisés	Cantines scolaires implantées Transferts de bourses scolaires et aides supplémentaires effectués à travers cette activité	2026	2030	400 000

ACTIONS	Résultats attendus	Acteurs et intervenants	Indicateurs	Sources de vérification	Période		BUDGET
					Début	Fin	TOTAL EN USD
Activité 2.3.3 : Dotation des centres de formation professionnelle, centres d'incubation et universités cibles d'équipements et de matériels pédagogiques et didactiques innovants, adaptés aux différents métiers du secteur agricole	Les centres de formation professionnelle, centres d'incubation et universités sont mis à niveau par rapport aux techniques et technologies agricoles modernes	Ministères FAO Directions, Centres de formation professionnelle et universités	Qualité et nombre de matériels pédagogiques et didactiques modernes	Equipements, matériels et outils pédagogiques et didactiques (outils de travail du sol, champs d'expérimentation, logiciels / supports numériques, outils de technologies vertes, de systèmes d'agriculture intelligents, ...)	2027	2030	200 000
Action 2.4 : Appui aux associations et organisations de jeunes et de femmes s'activant dans le secteur de l'agroalimentaire							
Activité 2.4.1 Identification des besoins en renforcement de capacités institutionnelles de chaque Organisation partenaire	Les besoins en renforcement de capacités des associations et des organisations sont identifiés	Prestaires de services Coopératives agricoles Organisations de jeunes et des femmes	Types de besoins en renforcement	Plans de mise en œuvre	2026	2026	18 000
Activité 2.4.2 Elaboration de plans de mise en œuvre, dans le but d'adapter les appuis aux	Un plan de mise en œuvre est élaboré pour chaque association ou organisation de	Prestaires de services Coopératives agricoles	Nombre d'associations et d'organisations appuyées	Plans de mise en œuvre	2026	2026	15 000

ACTIONS	Résultats attendus	Acteurs et intervenants	Indicateurs	Sources de vérification	Période		BUDGET
					Début	Fin	TOTAL EN USD
besoins identifiés de chaque association ou organisation de jeunes et de femmes	jeunes et de femmes à appuyer	Organisations ou association de jeunes et des femmes					
Axe 3 : Promotion de l'entrepreneuriat et de l'emploi décent des jeunes et des femmes							-
Action 3.1 : Définition de plan de renforcement de capacités entrepreneuriales							
Activité 3.1.1 Etude de profilage « Baseline » et d'identification des besoins en renforcement des jeunes et des femmes	La situation de référence est disponible	Ministères FAO Cibles jeunes et femmes	Nombre de jeunes et de femmes	Rapport d'étude	2026	2026	36 000
Activité 3.1.2 ciblage et sélection des bénéficiaires jeunes et femmes	Les jeunes et femmes bénéficiaires répondant aux critères de sélection sont enrôlés	Ministères FAO Cibles jeunes et femmes	Nombre de cibles sélectionnées	PV du comité de sélection	2026	2026	105 000
Activité 3.1.3 Elaboration d'un plan de renforcement et d'accompagnement des jeunes et femmes cibles	Un plan de renforcement est élaboré	Ministères FAO Partenaires de Mise en Œuvre Cibles jeunes et femmes	Nombre de cibles à appuyer	Plan de renforcement	2026	2026	9 000
Action 3.2 : Réalisation d'activités de renforcement de capacités (formation, incubation, accélération, sensibilisation)							

ACTIONS	Résultats attendus	Acteurs et intervenants	Indicateurs	Sources de vérification	Période		BUDGET
					Début	Fin	TOTAL EN USD
Activité 3.2.1 : Sélection et mise à niveau des partenaires de mise en œuvre du plan de renforcement	Les Partenaires de Mise en Œuvre sont sélectionnés	Ministères FAO Prestataires de services Cibles jeunes et femmes	Nombre de Partenaires de Mise en Œuvre	PV de sélection	2026	2026	18 000
Activité 3.2.2 Production de supports de formation (modules de formation, livrets, etc.) dans les métiers novateurs de l'ASPH, de l'économie verte, numérique ou bleue	Les supports de formation sont produits	Ministères FAO Partenaires de Mise en Œuvre Cibles jeunes et femmes	Nombre de supports de formation produits	Supports de formation	2026	2027	17 000
Activité 3.2.3 Mise en œuvre des activités de renforcement de capacités des jeunes et des femmes bénéficiaires dans les métiers novateurs de l'ASPH, de l'économie verte, numérique et bleue	Les activités de renforcement de capacités des jeunes et des femmes bénéficiaires sont menées	Partenaires de Mise en Œuvre Cibles jeunes et femmes	Nombre de participants	Rapport d'activité	2027	2030	750 000

ACTIONS	Résultats attendus	Acteurs et intervenants	Indicateurs	Sources de vérification	Période		BUDGET
					Début	Fin	TOTAL EN USD
Activité 3..2.4 Octroi de Kits (matériels, équipements) de démarrage de projet complets adaptés aux métiers choisis par les jeunes et femmes cibles et identifiés lors des sessions de formation	Les jeunes et femmes renforcés ont bénéficié de Kits de démarrage de leurs projets	Partenaires de Mise en Œuvre Fournisseurs / Prestataires de services Cibles jeunes et femmes	Nombre de Kits de démarrage Nombre de bénéficiaires	Budget Rapport d'activité	2027	2030	350 000
Action 3.3 : Accompagnement des jeunes et des femmes dans le parcours professionnel au sein des chaînes de valeur agricole							
Activité 3.3.1 : Accompagner la constitution et la structuration des entreprises (collectives ou individuelles) de jeunes et femmes dans les secteurs porteurs ASPH, en lien avec les avantages comparatifs et	Des entreprises de jeunes et femmes sont créées	Autorités publiques Directions ou services d'appui Guichet unique	Nombre d'entreprises de jeunes et femmes	Documents de constitution et d'immatriculation	2026	2030	120 000

ACTIONS	Résultats attendus	Acteurs et intervenants	Indicateurs	Sources de vérification	Période		BUDGET
					Début	Fin	TOTAL EN USD
compétitifs du district d'implantation							
Activité 3.3.2 - Facilitation financière : appui aux jeunes agripreneurs dans le montage de leurs plans d'affaires et à l'élaboration de plan d'accompagnement marketing	Les plans d'affaires bancables et les plans d'accompagnement marketing sont disponibles	Agences et structures de promotion d'emploi Structures d'accompagnement	Volume de financement des plans d'affaires Montant des chiffres d'affaires des entreprises encadrées	Plans d'affaires et plans marketing élaborés	2026	2030	570 000
Activité 3.3.3 Développement et diffusion de technologies agricoles novatrices, mécaniques et semi-mécaniques ainsi que de solutions numériques abordables	Des technologies agricoles novatrices et de solutions numériques sont diffusées	Ministères FAO Cibles bénéficiaires	Nombre de technologies agricoles Qualité des solutions numériques	Rapport d'activité	2027	2030	545 000
Axe 4 : Renforcement des partenariats et mobilisation de financements inclusifs							
Action 4.1 Mobilisation de ressources pour le financement de la stratégie nationale et des programmes spécifiques							
Activité 4.1.1 : Organisation d'une table ronde inclusive	Les fonds de financement de la	Gouvernement de STP	Nombre d'acteurs	Volume de financement mobilisé	2026	2026	14 000

ACTIONS	Résultats attendus	Acteurs et intervenants	Indicateurs	Sources de vérification	Période		BUDGET
					Début	Fin	TOTAL EN USD
pour la mobilisation du financement de la stratégie nationale	stratégie nationale sont mobilisés	FAO Tous les acteurs	participant à la table ronde				
Activité 4.1.2 : Élaboration de Notes Conceptuelles sur des projets clés de mise en œuvre de la stratégie, intégrant les partenariats public-privé (PPP) pour le financement	Un mécanisme de financement national pour l'insertion professionnelle des jeunes est établi	Ministères Directions ou services d'appui aux PPP Secteur privé Institutions financières	Montant des investissements	Mécanisme de financement national pour l'insertion professionnelle des jeunes et femmes	2026	2030	210 000
Action 4.2 Mobilisation des acteurs au niveau national et international							
Activité 4.2.1 : Organisation d'évènements périodiques (forum périodique, salons de l'emploi inclusif, journées de l'emploi pour tous, etc.) inscrits dans l'agenda économique national.	Des évènements périodiques (forum biennal, salons de l'emploi inclusif, etc.) sont organisés	Gouvernement de STP FAO Tous les acteurs	Nombre de participants ou de visiteurs	Rapport d'activité	2026	2030	225 000
Activité 4.2.2 : Appui au renforcement du dialogue social inclusif (Etat,	Des plateformes de dialogue social structuré, inclusif sont instaurées entre	Acteurs étatiques Organisations de travailleurs Organisations	Nombre de Partenariats public-privé (PPP) noués	Politiques RSE inclusives et incitatives des entreprises Charte nationale	2026	2030	15 000

ACTIONS	Résultats attendus	Acteurs et intervenants	Indicateurs	Sources de vérification	Période		BUDGET
					Début	Fin	TOTAL EN USD
partenaires sociaux : organisations de travailleurs/patronat, organisations d'employeurs, et autres) et à la mise en place au sein des entreprises de politiques incitatives à l'emploi aux jeunes et femmes (exemple d'une charte RSE nationale)	acteurs publics et privés.	d'employeurs, et autres acteurs					
TOTAL GENERAL DU BUDGET							4 369 000

X. CONCLUSION

La présente stratégie nationale pour l'employabilité des jeunes dans les métiers de l'agriculture à São Tomé et Príncipe représente une opportunité de promouvoir l'emploi des jeunes et des femmes et de contribuer d'emblée à résoudre les problèmes liés au chômage et à la migration. Sa mise en œuvre effective permettra de contribuer non seulement à l'amélioration des conditions de vie des jeunes, mais aussi au développement économique et social du pays en valorisant le potentiel de tous ses citoyens.

L'analyse des principaux défis de l'emploi des jeunes et des femmes révèle l'interdépendance des obstacles à surmonter. Ces défis, qu'ils soient d'ordre législatif, institutionnel, professionnel, technique ou financier, nécessitent une approche holistique et coordonnée à l'échelle nationale.

Les perspectives d'amélioration reposent sur plusieurs leviers stratégiques : l'adaptation du cadre institutionnel national, l'adéquation des compétences, la promotion de l'emploi agricole, l'intensification de activités de dialogue social et la diversification des sources de financement (public, privé).

La stratégie articulée autour de quatre axes prioritaires constitue une avancée majeure vers la construction d'une société plus inclusive, une économie plus résiliente et une contribution à la réalisation des objectifs de développement durable.

Toutefois, sa mise en œuvre effective exigera une volonté politique soutenue de l'ensemble des acteurs nationaux et internationaux, un renforcement significatif des capacités institutionnelles des intervenants, une appropriation ainsi qu'une implication active des jeunes et des femmes ciblées.